

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4221

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Résidence les Bruyères - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4221**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Résidence les Bruyères - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône réalise en partenariat avec la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Caluire et Cuire et la Région Rhône-Alpes, la requalification complète de la résidence les Bruyères située chemin des Bruyères à Caluire et Cuire.

Cette résidence de 100 logements est composée de 4 bâtiments construits entre 1980 et 1994. Elle jouxte les logements collectifs de l'avenue Leclerc (résidence Adoma) et du chemin de Crépieux (sud), le centre commercial Auchan (nord), les logements pavillonnaires de l'avenue Leclerc (ouest) et une zone agricole (est).

Malgré son positionnement, sur le plan urbain, cette résidence est très excentrée par rapport au bourg et à certains services publics. Cette mise à l'écart du reste de la ville induit pour les locataires un sentiment d'exclusion croissant.

L'enjeu de la requalification de la résidence est non seulement de renforcer le sentiment de sécurité des locataires, mais également de redonner une image positive du quartier tout en favorisant la mixité sociale. Cela passe par la baisse du nombre d'actes de délinquances, la réappropriation des espaces extérieurs et l'attrait d'une nouvelle catégorie de population.

L'enjeu est également de mieux canaliser les traversées piétonnes à l'intérieur du quartier, celui-ci se trouvant sur le cheminement entre le lycée situé au sud et le centre commercial. Ainsi, l'ouverture du quartier sur l'extérieur sera favorisée, tout en préservant la tranquillité des appartements de rez-de-chaussée.

La Communauté urbaine de Lyon est aujourd'hui sollicitée par l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône pour subventionner la requalification des espaces extérieurs, suite à la réhabilitation complète de ses immeubles.

Divers travaux sont programmés pour la requalification des espaces extérieurs de la résidence les Bruyères :

- mise en place d'une circulation nord-sud à l'intérieur de la résidence,
- réorganisation de la voie de circulation est-ouest,
- réalisation d'une plate-forme piétonne commune,
- installation et renforcement de l'éclairage public,
- séparation des circulations piétonnes et automobiles,
- mise en valeur des espaces verts,
- mise en place d'équipements de propreté (silos enterrés),
- traitement de la limite entre domaine public et domaine privé,

- sécurisation des parkings souterrains,
- résidentialisation des espaces domestiques de chaque immeuble.

Compte tenu de la configuration des lieux et de la nécessité de retrouver un flux piétonnier cohérent, un échange de terrain a été opéré avec Adoma. Cet échange permet de prolonger le chemin de Combe Martin et donc de relier la résidence au centre commercial et aux arrêts de transport en commun les plus proches.

Les travaux sont estimés au total à 1 024 000 € TTC.

Le financement du projet est le suivant :

- Office public de l'habitat (OPH) du Rhône :	247 243 €,
- Communauté urbaine de Lyon :	276 757 €,
- Région Rhône-Alpes :	300 000 €,
- Commune de Caluire et Cuire :	200 000 €.

La Communauté urbaine intervient dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 276 757 € en dépenses à la charge du budget principal, réparties selon l'échéancier suivant :

- 60 000 € en 2013,
- 216 757 € en 2014,

sur l'opération n° OP17O2873.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement pour la requalification des espaces extérieurs de la résidence les Bruyères à Caluire et Cuire d'un montant de 276 757 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'OPH du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et 2014 - compte 204 1642 - fonction 72.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.